



Extrait du registre des délibérations

2024-3-1

Préfecture  
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
 PÉRIGORD-LIMOUSIN  
 024 Communauté de communes Périgord-Limousin - 20240620-2024\_3\_1-DE  
 Reçu le 26/06/2024  
 Département de la  
 DORDOGNE

Arrondissement de  
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :  
Thiviers

Date de la convocation et  
envoi de la note de  
synthèse :  
03/06/2024

Nombre de membres :  
En exercice : 38  
Présents : 31  
Pouvoirs : 4

**Etaient présent(e)s**

**Mesdames** : CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine  
ESCLAVARD Anne-Sophie, HYVOZ Isabelle, MAGNE Muriel, MARCETEAU  
Dominique, MAURUSSANE Annick, DESGRAUPES Maryline (suppléante de P.  
Démarthon)

**Messieurs** : AUGEIX Michel, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe,  
CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, COURNARIE Pascal, DESSOLAS Frédéric,  
DUSSUTOUR Bernard, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane,  
FRANCOIS Philippe, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE  
Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, RANOUIL Michel, SEDAN Francis,  
VAURIAC Bernard

**Excusés et procurations** : DOBBELS Michel (a donné pouvoir à I.Hyvoz),  
DEMARTHON Patrick (remplacé par sa suppléante M. Desgraupes) FAURE Michèle (a  
donné pouvoir à B Vauriac), PRIVAT Pascal (a donné pouvoir à S Fayol), LAGARDE  
Bernadette (a donné pouvoir à R Chipeaux).

**Absent** : WARNEZ Fabienne, LARRIEUX Isabelle, COUTURIER Pierre-Yves,

M. Jean-François BOST est désigné secrétaire de séance.

**Démission de Sylvie BOSREDON COUNIL**

Mme Sylvie BOSREDON COUNIL, Conseillère municipale à Thiviers et Conseillère communautaire  
titulaire, a démissionné de ces 2 fonctions.

**Dans les communes de 1 000 habitants et plus**, le remplacement se fait en application des  
dispositions de l'article L 273-10 du code électoral

« Pour les communes disposant de plus d'un siège, le remplaçant est le conseiller municipal de même  
sexe suivant sur la même liste dont est issu le conseiller communautaire titulaire, n'exerçant pas de  
mandat de conseiller communautaire. Si cette liste est épuisée, le remplacement est assuré par le  
premier conseiller municipal élu, de même sexe, de la liste correspondante (des conseillers  
municipaux), dès lors qu'il n'est pas déjà conseiller communautaire, en respectant l'ordre de  
présentation des candidats. Lorsqu'il n'y a plus de conseiller municipal pouvant être désigné, le siège  
reste vacant jusqu'au prochain renouvellement général du conseil municipal ».

Dans le cas présent, la remplaçante devait être Mme Fatima DE OLIVEIRA, mais l'élue n'a pas souhaité  
assurer cette fonction, la remplaçante sera donc Isabelle LARRIEUX (élu communautaire titulaire).

**Le Conseil de Communauté prend acte de cette installation.**

La Vice-Présidente certifie exécutoire  
le présent acte compte tenu de sa  
publication et de sa transmission en  
Sous-Préfecture

Pour le Président empêché,  
La 1ère Vice-Présidente,  
Isabelle HYVOZ



Fait à Thiviers, le 21 juin 2024  
Pour le Président empêché,  
La 1ère Vice-Présidente,

Isabelle HYVOZ



La présente délibération peut être opposée au Tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication.